

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Municipal du 03 février 2021

Présents :

LE JONCOUR Philippe, PAMPANAY Fabienne, STEUNOU Sylvie, JOANNOT Alain, PINSON Zofia, LE GALL Anne, RAOULT Bruno, LE ROLLAND Annie, PERCHOC Hélène, THOMAS Jean-François, CHELIN Denis.

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : CHELIN Denis.

Commission voirie et élagage

Madame Anne LE GALL, Conseillère Municipale déléguée à la voirie, informe l'assemblée que tous les propriétaires de bois de bord de route ont reçu un courrier les informant de la nécessité de procéder à l'élagage des bois de bord de route dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire communal.

A ce jour :

- 358 propriétaires ont été contactés
- 135 ont retourné leur coupon-réponse
- 29 autorisent la commune à procéder à l'entretien
- 30 se sont déclarés non concernés (pas d'arbre)
- 79 feront leur entretien eux-mêmes.

Le Conseil Municipal rappelle que les villages dont la ligne aérienne d'accès aux télécommunications ne sera pas dégagée ne pourront être desservis par la fibre. Les travaux seront donc effectués d'office par la commune avec recouvrement à la charge du propriétaire si des manquements sont constatés. Plusieurs propriétaires ont demandé l'intervention d'un appel d'offres groupé par la commune. Les entreprises spécialisées vont être consultées dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du déploiement de la fibre, la mairie a été destinataire de demandes de travaux afin d'enfouir le réseau d'alimentation. Des travaux seront donc réalisés à cette fin sur les bords de route. Le réseau de distribution, sera lui, aérien. Ces travaux devraient démarrer rapidement.

Madame Anne LE GALL, Conseillère Municipale déléguée à la voirie, fait un point sur les différentes demandes de travaux faites au niveau de l'entretien des routes. Elle indique également avoir assisté à la mairie de ROSTRENEN à une réunion préparatoire à la mise en place d'un groupement intercommunal d'achat de fournitures et travaux de voirie.

Adaptation de poste d'agent communal

Madame Fabienne PAMPANAY, 1^{ère} adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires annonce que la cantinière a été arrêtée plusieurs mois pendant l'année scolaire 2019-2020. Le médecin du travail l'a autorisée à reprendre le travail sous conditions. Depuis le début de l'année scolaire, un agent contractuel vient l'aider pour installer les couverts et est chargé de nettoyer le réfectoire après le repas. Afin d'améliorer le poste et réduire les risques professionnels de la cantinière, l'ergonome du Centre de Gestion a émis diverses recommandations. Après consultation de l'agent, les solutions à mettre en œuvre retenues ont fait l'objet d'une demande de devis pour certaines et d'une décision de travaux pour d'autres. Les travaux retenus sont les suivants :

Action sur le dispositif technique et matériel		
2 chariots réglables en hauteur	Retenu : 2 chariots inox 3 plateaux (non réglable en hauteur : surcoût trop important)	Offre Label Table : 420,00 € HT
Extension de robinet	Retenu	Installation en régie aux prochaines vacances scolaires

Rehausse du plan de travail blanc	Retenu	Travaux en régie aux prochaines vacances scolaires
Rehausse du lave-vaisselle	Retenu	Offre Label Table : 300,00 € HT
Manche télescopique pour nettoyer les tables	Retenu : + acquisition de 2 autres matériels pour nettoyer les tables de la classe maternelle et de la garderie pour améliorer le confort d'un autre agent	Acquisition Groupe PLG : prix unitaire = 45,87 € HT
Balai adapté	Modifié	L'agent préfère l'acquisition d'un socle rouleur avec balai plat et presse
Rehausse pour le bac de plonge	Non retenu	Pas d'utilité
Proposition de tables et chaises à hauteur	Non retenu	Trop dangereux à l'utilisation + questionnement sur le portage des enfants les plus jeunes pour s'y installer

D'autres actions sur le dispositif individuel et organisationnel ont été proposées. La plupart étaient déjà mises en place par la collectivité, mais ne peuvent être maintenues à cause de la situation sanitaire (ex : formations annulées ou encore faire participer les enfants au débarrassage qui permet à la fois de les responsabiliser individuellement, poser des bases d'entraide et de civisme et de soulager certaines tâches répétitives aux agents).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan d'adaptation du poste de l'agent ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Coffret de chantier pour la place du bourg

Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire, en charge des travaux, annonce que lors de l'installation des illuminations de fin d'année, il s'est avéré qu'un branchement électrique existe sur le bardage extérieur de la salle polyvalente, mais que ce branchement est en triphasé, donc peu utilisable. L'entreprise BCJB intervenant régulièrement sur les bâtiments communaux préconise l'acquisition d'un coffret électrique mobile permettant le branchement de plusieurs appareils sur la place du bourg. Ce coffret peut avoir une utilité pour brancher de manière sécurisée plusieurs appareils lors de fêtes en plein air ou encore simplifier le branchement de l'enceinte mobile de la commune lors des discours à proximité du Monument aux Morts. Le devis présenté par l'entreprise s'élève à 1 111,71 € HT, soit 1 334,05 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise BCJB pour la fourniture d'un coffret électrique mobile pour un montant de 1 111,71 € HT, soit 1 334,05 € TTC.

Toiture en polycarbonate à la salle polyvalente

Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire, en charge des travaux, rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, il avait été entendu que plusieurs parents demandaient un abri pour les enfants attendant les bus scolaires sur la place du Bourg. L'installation d'un abri bus semblant peu esthétique sur cette place, il avait été décidé d'installer une toiture en polycarbonate (transparent) au-dessus de la structure métallique maintenant la structure de la résille en acier corten sur la partie correspondant à l'entrée principale de la salle polyvalente. Cette solution permettrait un abri pour les enfants sans installer de structure supplémentaire sur la place. L'entreprise JM PAMPANAY de LANRIVAIN a établi un devis s'élevant à 1 627,32 € HT, soit 1 952,78 € TTC pour la fourniture et la pose de ce type d'installation d'une longueur de 4 m x 1,35 m de large. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Dérogation rythmes scolaires

Madame Fabienne PAMPANAY, 1^{ère} adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, annonce que depuis l'arrêt des TAP sur le territoire de la Communauté de Communes, l'organisation de la semaine d'école sur 4 jours est liée à l'obtention d'une dérogation auprès des services académiques. L'obtention de cette dérogation

est liée à la production d'une délibération du Conseil Municipal en ce sens, d'une demande de dérogation signée du Maire, du procès-verbal du Conseil d'École avec avis explicite et d'une grille horaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la demande de dérogation afin de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Restitution de présentation de l'étude d'acceptabilité et d'incidences du rejet de la station de traitement des eaux usées.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme SUDOUR de l'entreprise CYCL'EAU, cabinet retenu pour conduire l'étude d'acceptabilité de d'incidences du rejet de la station d'épuration nécessaire à la reconduction de l'autorisation d'exploiter la station a été présentée à un groupe d'élus et aux services de la Préfecture. Après avoir défini les besoins du système de collecte tant sur la situation actuelle que sur une évolution prévisionnelle, le cabinet a répertorié les différentes contraintes liées à l'existant, au foncier disponible ou encore au milieu récepteur. En conclusion, divers scénarii ont été proposés. Un de ces scénarii propose la conservation du système actuel. Cette proposition n'a pas de contrainte financière. Le système fonctionne bien en l'état. Pour diminuer la charge administrative de suivi de la station, il est possible de demander une réduction de la capacité de traitement. En effet, actuellement, la station est réputée desservir 134 équivalents habitants. Une hypothèse de développement de la commune incluant le raccordement de 2 logements par an (soit 30 logements) sur 15 ans (durée de l'autorisation d'exploiter), permet d'affirmer que la charge organique à traiter sera de 197 EH, toujours loin du compte de 250 EH actuellement autorisés. Cette hypothèse permettrait de rester sous les 200 EH à traiter et réduirait significativement des coûts communaux liés au suivi administratif de la station. Consulté sur ce point, le Bureau de la Préfecture a donné un accord de principe à cette modification, à la condition qu'un piézomètre supplémentaire soit construit en entrée de station afin de surveiller l'impact de la station sur la nappe phréatique. Ces travaux ne représentent pas un coût financier important.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la diminution de la capacité de traitement officielle de la station d'épuration ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Questions Diverses

- Madame Fabienne PAMPANAY, 1^{ère} adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires, annonce que la cantinière aimerait remplacer du petit matériel consistant en l'acquisition d'une planche à découper, un faitout, d'un thermomètre pour le suivi des températures des appareils de froid. Le devis s'élève à 148,42 € HT, soit 178,10 € TTC. Consulté, le Conseil Municipal valide ces acquisitions.
- Monsieur le Maire annonce que la CCKB, en partenariat avec la MSA a acquis un camping-car afin d'y installer un service itinérant France Service. Deux agents mis à disposition, l'un par la CCKB, l'autre par la MSA, pourront fournir des renseignements de premier niveau sur les partenaires du dispositif (Pole Emploi, Ministère de l'Intérieur (cartes grises), Ministère de la Justice, CAF, CPAM, MSA...). Le premier passage du camping car à LANRIVAIN est prévu le 08 février 2021 de 13 h 30 à 16 h. Il reviendra ensuite toutes les 2 semaines. Le calendrier des passages sera disponible à la mairie.
- Monsieur le Maire annonce que 2 élections se tiendront le même jour en juin. Il sera donc nécessaire de disposer de suffisamment de matériel pour tenir 2 bureaux de vote. Il faudra s'équiper en isolements. Consulté, le Conseil Municipal décide de fabriquer 2 isolements supplémentaires afin de se conformer à la réglementation.
- Monsieur le Maire annonce qu'il a été saisi par les services de la Sous-Préfecture. Une aide de l'Etat a été accordée à la commune dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en 2019 pour les travaux de mise en sécurité du Bourg. Les travaux concernés ont finalement été réalisés par des élus et seuls les travaux réalisés par entreprise sont retenus au titre de l'aide. La subvention risque d'être perdue si aucune facture ne peut être présentée avant avril 2021. Consultés, les Conseillers Municipaux décident qu'il n'est pas possible de monter un projet complémentaire dans un délai réduit. Certains travaux ont été abordés, mais il semble compliqué de les mettre en œuvre de manière coordonnée dans un temps si réduit. Consulté, le Conseil Municipal préfère perdre le bénéfice de cette

subvention, de prendre le temps de la réflexion pour établir un programme en adéquation avec les attentes de la population, pour éventuellement reprendre attache auprès des services de la Sous-Préfecture si les travaux envisagés entrent dans le cadre de la DETR à nouveau. Monsieur le Maire est chargé d'en informer Madame la Sous-Préfète par courrier.

- Monsieur le Maire annonce que le locataire d'un logement communal ne règle plus son loyer malgré les différentes mises en demeure du Trésor Public. Des avocats vont être consultés pour défendre les droits de la commune dans cette affaire.
- Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire, en charge des travaux, annonce que les travaux de réfection des vitraux de l'église est engagé. Un des vitraux est prêt à être reposé.
- Monsieur le Maire annonce qu'une consultation va être faite rapidement auprès des entreprises de la région pour les travaux d'égouttage des bords de routes. Les entreprises seront consultées avant la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Monsieur Alain JOANNOT, 3^{ème} adjoint au Maire, en charge de la commission Sport, annonce que 3 courses cyclistes vont traverser le territoire communal en 2021 : Le Grand Prix U, le mercredi 14 avril 2021 vers 15 h 30, La Kreiz Breizh Elite le 02 août 2021 vers 14 h et La Cyclo Morbihan le 27 août 2021 entre 10 h 30 et 12 h 30, dans le cadre des 4 jours CIC de PLOUAY, il s'agit d'une épreuve cyclotouriste et cyclo sportive.
- Madame Sylvie STEUNOU, 2^{ème} adjointe au Maire, en charge de la communication, présente le bulletin municipal réalisé par la commission. Il devrait être distribué par des élus aux alentours du 13 février.

Aucun Conseiller municipal présent n'ayant de point à ajouter, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Denis CHELIN,
Conseiller Municipal.